



MUNICIPALITE DE LONAY

**PREAVIS N° 01 / 2020
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de fr. 213'000.00 TTC pour
l'éclairage et les travaux routiers du Pont de la
Gracieuse.**

Délégué municipal : M. Jean-Charles Détraz

Lonay, le 24 février 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les travaux de gros entretien du tronçon autoroutier de l'A1 Etoy-Ecublens s'inscrivent dans la stratégie de l'Office Fédéral des Routes (OFROU).

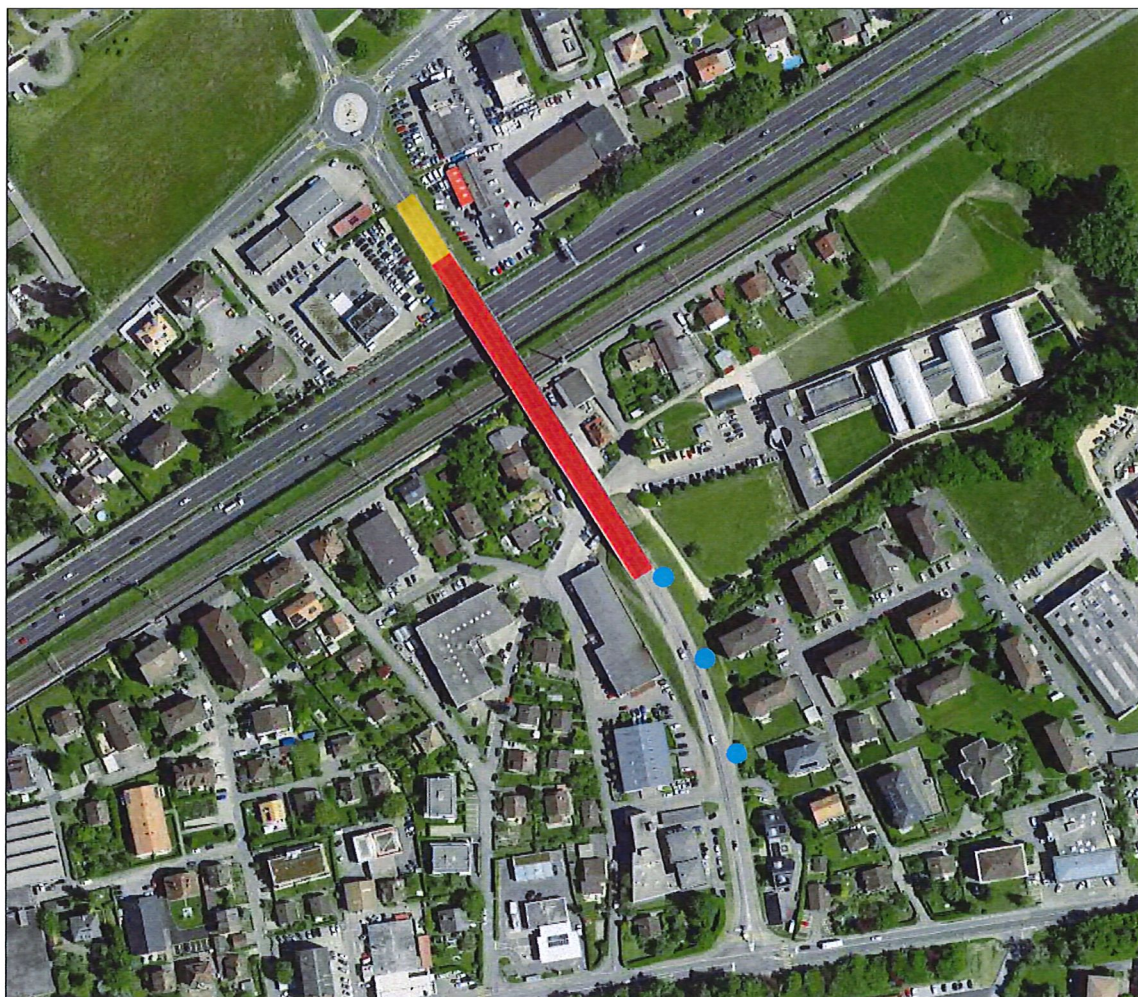
Ce tronçon, après plus de 50 ans d'exploitation, nécessite un assainissement généralisé. Le but est de garantir la sécurité des usagers, d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure et la mise en conformité aux standards OFROU en vigueur.

Le Pont de la Gracieuse sis sur la commune de Lonay est l'un des ouvrages qui doit être assaini en priorité par l'OFROU en collaboration avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR)

Dans le cadre des travaux d'assainissement, il est également prévu d'adapter l'ouvrage à la mobilité douce. Cette adaptation non liée directement au projet d'assainissement de l'OFROU, entre dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016) et fait partie de la mesure 4d.RM.13 du PALM 2016. Cette mesure prévoit un élargissement des trottoirs et une augmentation de la hauteur des garde-corps.

2. Travaux projetés

2.1 Situation générale des travaux



- Travaux de réfection du Pont de la Gracieuse à la charge de l'OFROU et de la DGMR, hormis l'éclairage, décrit au point 2.3.2. du présent préavis
- Travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs à charge de la Commune
- Nouveaux candélabres, à charge de la Commune

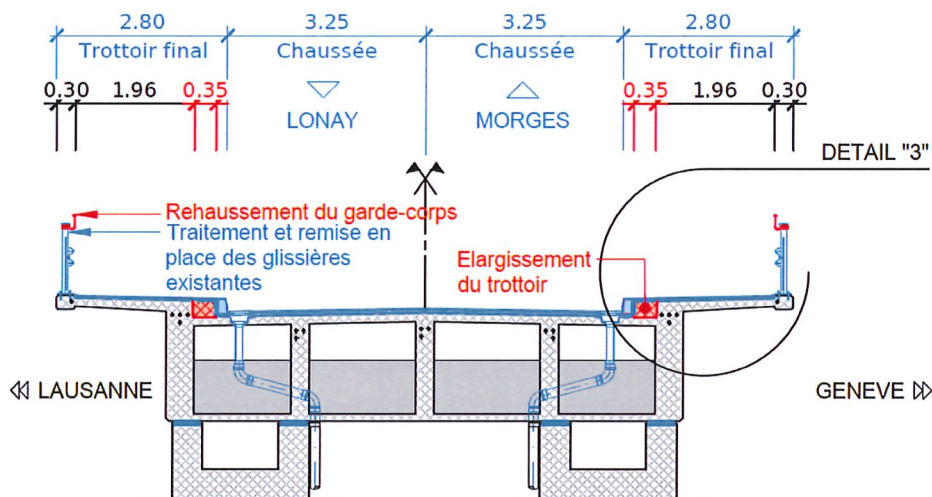
2.2 Travaux à charge de la DGMR et de l'OFROU

Le Pont de la Gracieuse présente des dégradations qui imposent un assainissement généralisé de l'ouvrage.

Ces travaux consisteront à remplacer l'étanchéité du tablier, renouveler les revêtements bitumineux, réfectionner complètement les joints de chaussée et les appareils d'appui.

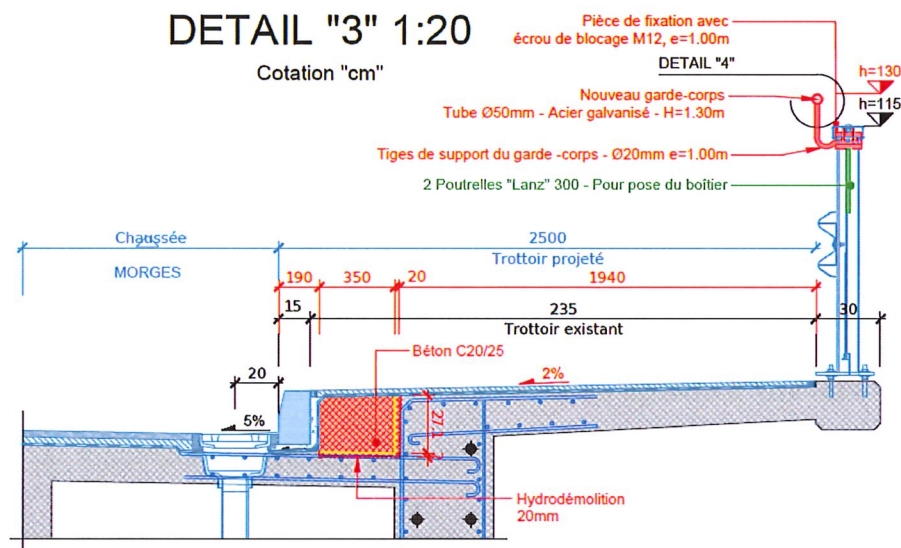
Les avaloirs du pont et le système d'évacuation des eaux de chaussée seront également assainis. Le système de retenue (glissière et garde-corps) du pont actuel sera adapté aux normes en vigueur.

La coupe ci-dessous présente les modifications apportées à l'ouvrage.



L'aménagement du cheminement de la mobilité douce a fait l'objet de divers scénarios qui ont été évalués de concert entre l'OFROU et la DGMR.

La structure actuelle du Pont de la Gracieuse ne pouvant pas être élargie pour des raisons statiques, il a été décidé d'élargir les trottoirs actuels de 2.25 m à 2.50 m. Les bordures granit présenteront une hauteur minimale de 20 cm (effet buteroues). La chaussée est réduite à une largeur de 6.50 m (2 voies de 3.25 m).



Quant à la sécurisation de la mobilité douce, pour tenir compte des normes en vigueur, un rehaussement du couronnement du garde-corps existant à une hauteur de 1.30 m sera exécuté au moyen d'un nouveau tube métallique fixé en tête du système de retenue existant.

L'ensemble des travaux relatifs au cheminement de la mobilité douce sont prévus sur une longueur totale d'environ 180 m (longueur du pont 160 m + raccordement sur la RC95). Ces raccordements restent dans l'emprise du chantier d'assainissement et se limitent à environ 10 m après les joints de pont.

Le coût global des travaux est estimé à environ fr. 3'200'000.- HT, dont l'intégration du cheminement de la mobilité douce pour un montant de fr. 320'500.- HT.

Le début des travaux est fixé courant avril pour une durée d'environ 7 mois.

Durant les travaux, des feux seront mis en place pour que le trafic puisse franchir le pont de manière alternée. Toutefois, des opérations ponctuelles, telles que les poses de revêtements, nécessiteront une fermeture complète du pont.

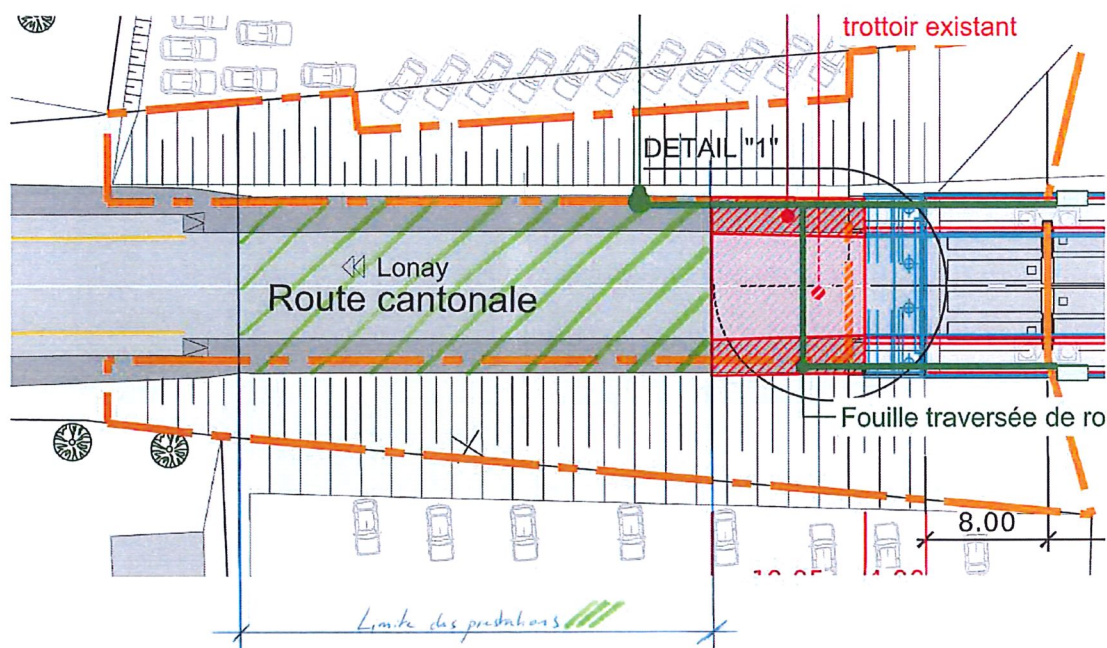
2.3 Travaux à charge de la Commune de Lonay

2.3.1 Travaux routiers

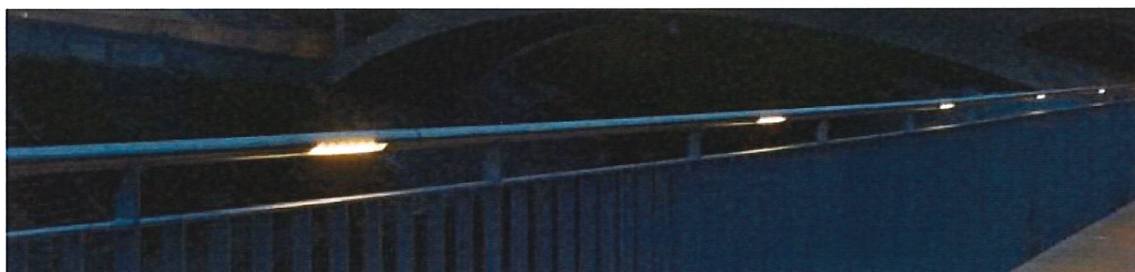
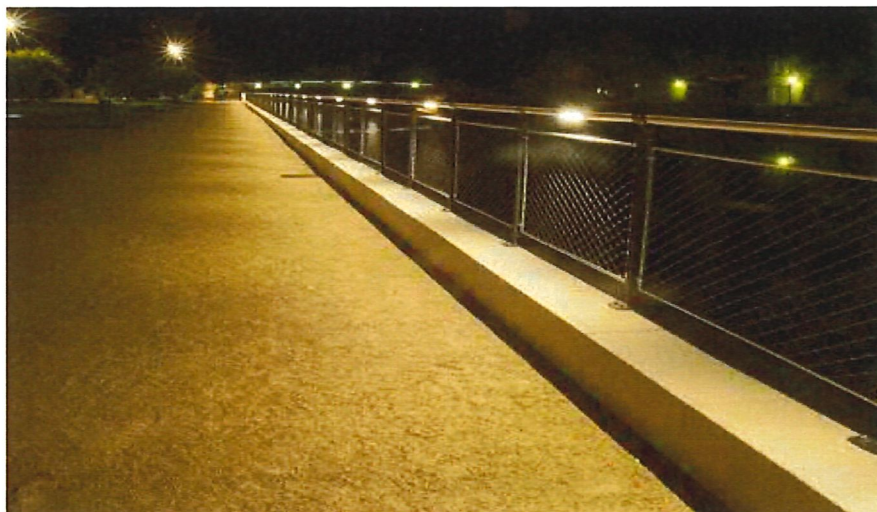
En parallèle du chantier de l'OFROU, le tronçon de route non réfectionné d'environ 45 m entre le giratoire de la Gracieuse et le pont sera réalisé en même temps.

Ce tronçon de route est situé en traversée de localité et son entretien incombe par conséquent à la Commune de Lonay.

Les couches de revêtements bitumineux de la chaussée ainsi que des trottoirs seront réfectionnées. Les trottoirs seront également élargis pour correspondre au nouveau gabarit des trottoirs du pont.



Les images ci-dessous illustrent le type de luminaires qui seront mis en place sur le Pont de la Gracieuse :



3. Devis des travaux

3.1 Routes

Récapitulatif des travaux de réfection de chaussée à charge de la Commune :

Installation de chantier	Offert
Réfection de la chaussée et des trottoirs	Fr. 65'000.00 *
Marquages	Fr. 1'000.00
Honoraires d'ingénieurs	Fr. 5'000.00
Total brut HT	Fr. 71'000.00

3.2 Eclairage public

Récapitulatif des travaux d'éclairage à charge de la Commune :

Construction de réseaux enterrés	Fr. 28'000.00 *
Luminaire de main-courante	Fr. 57'000.00
Construction métallique	Fr. 17'500.00 *
Luminaire routiers (3)	Fr. 13'000.00
Total brut HT	Fr. 115'500.00

3.3 Récapitulatif général des coûts à charge de la Commune de Lonay

Total routes	Fr. 71'000.00
Total éclairage	Fr. 115'500.00
Divers et imprévus	Fr. 11'000.00
Total brut HT	Fr. 197'500.00
TVA 7.7 %	Fr. 15'207.50
Total TTC	Fr. 212'707.50
Total demande de crédit	Fr. 213'000.00

* Pris en compte pour le calcul des divers et imprévus (env. 10%)

4. Financement et amortissement

4.1 Demande de crédit

Désirant réaliser les travaux décrits au point 2.3 du présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de fr. 213'000.00 TTC.

4.2 Financement

Ce projet sera financé par les liquidités disponibles.

4.3 Amortissement comptable

Le montant total de ce préavis sera amorti par la réserve générale.

4.4. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation liées à l'éclairage représentent un montant annuel d'environ fr. 500.00, soit fr. 330.00 d'éclairage et fr. 170.00 lié au contrat d'entretien.

5. Conclusion

Ce projet, issu de discussions entre la Municipalité, l'OFROU, la DGMR et les divers bureaux d'études, concrétise l'intention de réaménager le Pont de la Gracieuse. Par l'élargissement des trottoirs et la mise en place d'un nouvel éclairage adapté à la mobilité douce, ces travaux favoriseront la qualité et la sécurité des piétons et des cyclistes.

En conclusion, et vu ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Lonay

Vu le préavis N° 01/2020 relatif à la demande de crédit de fr. 213'000.00 TTC pour l'éclairage et les travaux routiers du Pont de la Gracieuse,

Vu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,

Vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

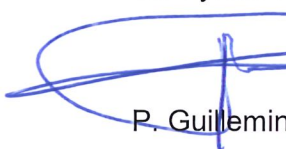
DECIDE

- D'adopter le préavis n° 01/2020, relatif à une demande de crédit fr. 213'000.00 TTC pour l'éclairage et les travaux routiers du Pont de la Gracieuse,
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits au point 2.3. du présent préavis,
- De lui accorder à cet effet un crédit de fr. 213'000.00 TTC comme décrit au point 3 du présent préavis,
- De le financer par les liquidités disponibles et de l'amortir par la réserve générale,
- De porter aux comptes de fonctionnement les montants nécessaires à l'exploitation de ces structures.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2020 pour être soumis au Conseil Communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Guillemain



La Secrétaire :


C. Carrara

Première séance de la Commission ad hoc :

le 03.03.2020, à 20h00, en salle des commissions

Membres :

Mmes Mégane Jermini et Alessandra Ducret et MM. François Bonzon, Daniel Morerod, et Yves Furer.

Première séance de la Commission des finances :

le 03.03.2020, à 20h00, en salle des commissions

Membres :

Mmes Anne France Bischoff, Sonia Mathey, Patricia Klemke Moser et Isabelle David Schmidt, MM. Michel Bardelloni, Steve Gasser et François Maendly.